



Procès-verbal de la 229^e assemblée générale tenue le 5 septembre 2024 à 12h30 au 2-52-101

Présences : 107 présences

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée	2
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres	2
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	2
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 228^e assemblée générale tenue le 24 avril 2024	2
5. Information.....	3
5.1 Rétroaction et augmentation salariale	3
5.2 Nouvelle convention et changements à surveiller	3
5.3 Approbation d'absence aux évaluations sommatives	3
5.4 Comité des relations de travail (CRT)	4
5.5 Coupures dans les investissements au Cégep.....	4
6. Bilan de la tournée des départements sur les ouvertures et fermetures de groupes.....	5
7. Plage horaire commune	6
8. Disponibilités	7
9. Élections (suite et fin).....	8
9.1 Nomination d'un.e présidente ou président d'élection, d'un.e secrétaire d'élection et de 2 scrutatrices ou scrutateurs	8
9.2 Élections aux comités institutionnels.....	8
10. Divers	8
11. Levée de l'assemblée.	9

1. Nomination à la présidence de l'assemblée

Mathieu Poulin-Lamarre ouvre l'assemblée et invite les membres à signer la feuille de présence à l'extérieur du local.

Résolution 229.1

« Il est proposé de nommer Chantal Gauvreau à la présidence d'assemblée. »

Manon Poulin propose et Julie Dionne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

Résolution 229.2

« Il est proposé d'accepter les nouveaux et nouvelles membres suivant-es :

- Sébastien Dion (Biologie) ;
- Marie Duchesneau (Techniques de travail social) ;
- Elise Bineau (Techniques administratives) ;
- Myriam Lefebvre (Techniques d'éducation à l'enfance) ;
- Jolan Guertin (Éducation physique). »

Philippe Langlois propose et Laurent Côté appuie.

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'exécutif propose l'ajout d'un point : « Coupures dans les investissements au Cégep. »

Résolution 229.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. »

Catherine Ladouceur propose et Noémi Roy appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 228^e assemblée générale tenue le 24 avril 2024

Résolution 229.4

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal tel que présenté. »

Catherine Ladouceur propose et François Théorêt appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Suivi : Politique de protection des renseignements personnels

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle l'adoption d'une Politique de protection des renseignements personnels lors de la dernière AG. On avait mentionné qu'une directive devrait être adoptée, mais ce ne serait pas une obligation légale selon notre conseillère de la FNEEQ. Mathieu est responsable de l'application de la politique en tant que président du SPECS. La politique est disponible en ligne sur le site du SPECS.

5. Information

5.1 Rétroaction et augmentation salariale

Étienne Marouseau mentionne que la rétroaction salariale est arrivée ce matin. Il rappelle les changements d'échelles salariales liées aux augmentations salariales.

Le saut d'échelon n'a pas encore eu lieu. Les personnes étant à un échelon supérieur à 6 mais pas à leur échelon maximal auraient dû progresser d'un échelon le 1^{er} juillet. Étienne présente un tableau avec les taux des différentes années. Il recommande aux membres de vérifier leur taux horaire.

Étienne aborde la question de la rétroaction salariale et explique comment elle est calculée. Une rétroaction aurait dû être versée par rapport à l'augmentation salariale depuis juin 2024. Une rétroaction devrait être aussi versée en lien avec le saut d'échelon. Des intérêts pourraient être versés pour les montants reçus en retard.

Pour les membres à temps partiel, le calcul possible pour vérifier la rétroaction serait 600 \$ par tranche de 10 000 \$. Pour les temps plein, un tableau est présenté lors de l'AG.

On demande pourquoi les déductions sont plus grandes sur la rétroaction. On répond qu'il est possible que le membre ait changé de palier d'imposition. On précise aussi qu'il est normal que les cotisations syndicales soient aussi déduites des rétroactions. On rappelle que les rétroactions liées au saut d'échelon ne s'appliquent pas aux gens qui sont déjà à leur échelon maximal. Des griefs ont déjà été déposés au sujet des retards des versements.

On suggère aux membres de poser leurs questions au Service de la paie avant de contacter l'exécutif.

5.2 Nouvelle convention et changements à surveiller

Evelyne Letendre et Mathieu Poulin-Lamarre présentent les principaux changements de la nouvelle convention collective. On invite les membres à lire la convention et à contacter l'exécutif au besoin. La convention est disponible sur le site de la FNEEQ et sur le site du SPECS. On mentionne aussi que l'interprétation des clauses doit être clarifiée en CRT cette année afin que la direction en fasse une application conforme à la compréhension qu'en a la FNEEQ.

Les thèmes de la précarité, des assurances et congés, de l'ajout de ressources, de l'enseignement à distance, du projet-pilote en Soins infirmiers, de la RAC et du fonctionnement départemental sont abordés.

5.3 Approbation d'absence aux évaluations sommatives

Michèle Le Risbé mentionne un projet-pilote qui entre en vigueur cette session et dont le contenu devrait être connu cette semaine. Les objectifs du projet sont l'équité, le fait de décharger les personnes enseignantes, de se conformer à la loi sur le respect des renseignements personnels et à une directive ministérielle liée à la non-demande de billet médical pour une absence de moins de cinq jours. À partir de la mise en œuvre de ce projet-pilote, l'étudiant·e devra remplir un formulaire lors d'une absence à une évaluation afin de justifier celle-ci. Charles Laliberté présente le projet en AG de l'AECS aujourd'hui. La personne étudiante qui s'absente doit écrire à Charles Laliberté à : **motivation.absence@cegepsherbrooke.qc.ca**.

On nous promet un délai de traitement de 24 à 48 heures, car Charles répondra trois fois par jour aux courriels. Des informations seront compilées afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité du projet. Les membres sont invité.es à prendre des notes et à transmettre leurs commentaires à la direction et à l'exécutif.

Plusieurs questions sont posées par les membres, le sujet suscitant plusieurs réactions. On soulève la question des délais, du fait qu'une personne étudiante ait à écrire à une personne inconnue et le fait que les laboratoires et stages soient possiblement concernés. On demande si les remises de travaux sont concernées. On se demande si les projets sont concernés par cette politique. On se demande quelle est l'autonomie professionnelle de la personne enseignante qui pourra être invoquée dans ces situations et si les règles départementales en vigueur pourront encore être appliquées. On évoque que cela pourrait retarder la remise des copies corrigées et chambouler la suite du cours.

On rappelle que le courriel de la direction n'a pas encore été reçu et qu'on doit donc attendre l'information avant d'agir en ce sens. On rappelle aussi que des personnes enseignantes avaient demandé cette procédure dans le sondage sur la nouvelle PIÉA. On mentionne que des reprises dans un autre cours pourraient être effectuées et que la personne enseignante pourrait attendre la réponse de Charles avant de déposer la note. La personne enseignante pourra aussi donner de l'information à Charles au sujet de la personne étudiante. On précise que le formulaire précisera la durée de l'absence, donc l'étudiant·e ne pourrait pas manquer seulement une évaluation dans la même journée s'il est malade. Bref, bien des questions sont à poser par rapport à ce projet et les membres sont invité.es à attendre l'information avant de le faire.

5.4 Comité des relations de travail (CRT)

Steve McKay mentionne des points qui concernent le CRT.

Environ 5900 étudiant.es fréquentent le cégep cet automne. Il existe désormais deux dates d'abandon sans échec. Il faudra voir l'impact de cette nouvelle politique.

Environ 300 personnes étudiantes internationales devaient venir au cégep cet automne. Certaines personnes étudiantes ne sont pas encore arrivées. Deux programmes sont touchés plus gravement par la non-venue de ces personnes (TEE et Informatique).

Une rencontre a été tenue hier avec les RH. La sous-embauche accumulée s'élève à 15 ETC, mais depuis quelques années on dépense plus que ce qu'on reçoit, donc cela pourrait rapidement s'écouler. De plus, le nouveau facteur NES pour les cours de 30 heures coûtera plus cher que ce qu'on reçoit, donc il faudra se pencher sur ce problème en CRT. Les aménagements pour respecter la CI seront faits à l'hiver, on verra alors mieux les impacts.

Environ 40 groupes ont été ouverts, alors que 16 groupes ont été fermés. Les prévisions du SOS sont donc assez bonnes. Le cégep a ouvert 44 postes et 20 permanences, en outre une personne MED est arrivée dans un de nos départements. Steve rappelle la discussion à venir sur l'ouverture des postes et la tenue en compte de l'année complète plutôt que de la plus petite session seulement.

Les ordres du jour des CRT sont envoyés dorénavant par courriel afin que les membres puissent les consulter.

5.5 Coupures dans les investissements au Cégep

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle le message reçu hier au sujet des coupures. 5 millions de moins seront possibles dans les investissements ainsi que 2 millions de moins dans le MAOB. Des enveloppes déjà reçues sont amputées, un plafond est aussi ajouté. On ne peut plus faire grand-chose à partir de maintenant puisque les sommes semblent déjà avoir été dépensées. La ministre Pascale Déry affirme qu'il ne s'agit pas de coupures et que des sommes pourraient être demandées en cas d'urgence. Cette situation touche toutes les écoles du primaire à l'université, le réseau des transports ainsi que celui de la

santé. L'exécutif suit la situation et informera les membres au sujet des démarches de la FNEEQ à ce sujet. Il y aura une organisation politique à ce sujet dans les prochaines semaines, car les besoins sont grands (écoles vétustes et manque de locaux).

Il sera possible pour les coordinations de reprioriser leurs demandes. Tout est sur la glace présentement, il n'est plus possible pour le cégep de dépenser, car les sommes ne seront pas remboursées. Cela implique aussi les actualisations. Si les factures n'ont pas été reçues par le fournisseur, la dépense sera annulée. On précise qu'on ne sait pas pour combien de temps cette mesure sera en place, ce qui pourrait créer un déficit.

6. Bilan de la tournée des départements sur les ouvertures et fermetures de groupes

Étienne Marouseau trace le bilan de la tournée effectuée l'an dernier dans les départements au sujet des ouvertures et fermetures de groupes. Toutes les coordinations ont été invitées à rencontrer l'exécutif concernant les pertes ou ajouts de groupes ou de stagiaires. 23 coordinations sur 37 ont été rencontrées.

Globalement, le travail de l'organisation scolaire est relativement bien fait selon les données recueillies. La méthode de François Loubier permet de voir moins de fermetures de groupes puisqu'il sous-évalue le nombre de groupes à ouvrir. Il y a donc davantage d'ouvertures de groupes que de fermetures, ce qui est moins désagréable à gérer.

Enjeux soulevés :

Les horaires sont produits tôt au Cégep de Sherbrooke, ce qui complique les choses puisque les groupes qui ouvrent arrivent avec leur horaire particulier. Certaines personnes précaires ne peuvent donc pas les prendre à cause de conflits d'horaires.

Les ouvertures engendrent quand même un mécontentement puisque la tâche d'une personne permanente aurait pu être plus intéressante si elle avait pu avoir ce groupe dans sa tâche.

Les changements liés aux stagiaires amènent les coordinations à créer des stratégies pour éviter les problèmes. Cela impose de chercher des milieux de stage à l'avance et en excès. Des problèmes avec les organisations peuvent être aussi engendrés par cela.

La communication est un autre enjeu puisque les démarches ne semblent pas uniformes d'un département à l'autre. Les DEP devraient aviser les personnes enseignantes qui perdent de la tâche. Parfois, la communication est insuffisante dans certains départements alors que d'autres semblent avoir un canal presque direct avec le SOS. La géométrie variable des communications soulève un enjeu d'équité.

Globalement, les tâches fonctionnent et les coordinations font le nécessaire pour limiter les impacts sur les précaires. Différentes stratégies sont mises en place par les départements pour limiter les impacts des ouvertures et des fermetures.

Enfin, le dernier enjeu concerne la Formation générale, qui est plus volatile. Toutes les personnes étudiantes sont impliquées, donc l'impact est plus grand. Les prévisions sont plus difficiles aussi. Les tâches doivent être retravaillées plusieurs fois, les dates limites de choix de cours et de paiement sont liées à cela ainsi que les personnes étudiantes internationales qui font bouger les groupes.

Pour la suite, certains enjeux pourraient être rediscutés avec la direction : uniformiser les communications, produire les horaires plus tardivement, envisager la bonification des coordinations en FG par exemple ou généraliser certaines pratiques observées.

Quelques questions sont posées par les membres et certaines pratiques sont expliquées. Différents avis sont émis. On rappelle qu'il s'agit d'un point d'information et que la discussion sera possible sur ces éléments ultérieurement.

On rappelle que le fait d'avoir les horaires plus tôt avait été une demande de l'AG, il faudrait donc revoir les arguments qui avaient été évoqués à l'époque avant de remettre cela en question.

7. Plage horaire commune

Mathieu Poulin-Lamarre et Michèle Le Risbé abordent la question de la plage horaire commune. On rappelle qu'il s'agit d'un projet-pilote de deux ans. Il faut commencer à prendre des notes pour en observer les effets.

Mathieu et Michèle mentionnent ce que l'exécutif surveille : comparaison des horaires de A23 et A24 pour voir les effets sur les cours jusqu'à 18h30, les cours de soir (19h à 23h) et les horaires qui terminent trois jours ou plus après 17h30. Une augmentation est visible dans les trois cas d'après les données recueillies jusqu'à maintenant. L'augmentation des cours jusqu'à 18h30 était prévisible. L'augmentation des cours du soir est légère. Des vérifications seront faites. L'augmentation de la population étudiante et l'allongement des parcours scolaires ont aussi un impact. Il faut s'attendre à ce que cela déborde encore plus dans les prochaines années sur les plages horaires de fin de journée et de soir. On mentionne aussi que les échecs causent souvent des reprises en fin de journée. On invite les membres à compiler des informations, en tenant compte des activités autres que les cours également. On mentionne à titre d'exemple l'impact sur les plages offertes par les Centres d'aide en français.

Julie Dionne rappelle qu'elle et Laurent Côté sont les élu·es sur le Comité paritaire sur la plage horaire commune. Ils peuvent recevoir des commentaires.

On suggère de regarder la teneur des cours du soir pour en observer les différences.

On mentionne une méfiance par rapport aux projets-pilotes puisqu'ils imposent souvent des conséquences aux personnes enseignantes. On se demande si la plage horaire aurait pu être de 15h30-18h30. On demande aussi d'observer les gains de la plage horaire (utilisation de la 16e semaine réduite, réduction des contraintes horaires), pas seulement les pertes.

On rappelle que la plage horaire commune est aussi une demande enseignante qui date de longtemps. On mentionne que d'autres mécanismes existent dans d'autres cégeps (plage de deux heures, seulement pour la vie associative et pédagogique). On souligne que la répartition des blocs ne permet pas tellement aux personnes enseignantes et aux personnes étudiantes de se rencontrer. On mentionne aussi que les API n'ont pas été consultés pour la répartition, ce qui cause problème.

On souligne que les professionnel·les mentionnent que les étudiant·es ont un horaire plus compressé et donc moins de temps pour aller les voir. Les services semblent désertés depuis le début de la session.

8. Disponibilités

Steve McKay mentionne le document qui a été présenté aux départements l'an dernier. Une nouvelle version du document sera soumise au CRT le 11 septembre prochain, résultat des commentaires recueillis. Quelques changements apportés : le délai d'une demi-journée pour répondre aux courriels a disparu, le document indique maintenant un délai de 24 heures à respecter. L'ouverture à des échanges de disponibilités exceptionnels est mentionnée, avec une restriction à ce que cela ne se présente pas plus qu'aux 5 ans. Le cégep tente de maximiser le nombre de jours de présence lors de la confection des horaires en répartissant les cours sur cinq jours autant que possible.

Des questions restent en suspens. On mentionne que le document permet à un membre d'avoir un travail rémunéré à l'extérieur de la période qui se termine à 18h30, mais que sinon il faut demander un PVRTT. La règle du PVRTT toutefois impose maintenant de se présenter aux réunions départementales même si c'est le même jour. On se demande si on peut prendre un PVRTT le jeudi, ce qui n'est pas clair à cause de la plage horaire commune. On se demande si on peut faire un transfert de disponibilités si on enseigne le soir. Si on a pu démontrer qu'on a travaillé 6,5 heures (cours + réunion), on se demande si on doit attendre 18h30 pour avoir le droit de faire autre chose. Le document est analysé par la FNEEQ présentement. Il ne semble pas contraire à la convention, mais des questions sont tout de même posées en CRT par l'exécutif.

On invite les membres à respecter le document et à contacter l'exécutif pour des questions. Si des membres sont convoqué-es pour non-respect du document, on les invite à demander un accompagnement par l'exécutif.

On souligne que les personnes enseignantes doivent faire des pieds et des mains pour accommoder les personnes étudiantes athlètes ou dans des situations particulières alors qu'on ne fait pas la même chose pour les personnes enseignantes. On dénonce la lourdeur d'un document alors que les problèmes sont particuliers et pourraient être gérés autrement. On dénonce l'atteinte à notre autonomie professionnelle.

On rappelle que le document n'a pas une très grande force normative puisqu'il ne fait que rappeler ce qui est dans notre contrat de travail. Il sera difficile pour la direction de l'appliquer.

On rappelle que le document sur les SPR suivra, que c'est un dossier différent.

On rappelle que notre disponibilité est de 32,5 heures par semaine, mais que cela ne définit pas notre tâche. Il est possible que la réalisation de notre tâche dépasse 32,5 heures par semaines, car nous ne sommes pas payés à l'heure mais annuellement. On rappelle aussi que la session dure 22 semaines, pas 15 semaines. Nous sommes donc disponibles toutes ces semaines. On rappelle que ce document pourra aider les coordinations, qui ne sont pas en position d'autorité, puisque la direction pourrait remettre à l'ordre des collègues qui ne sont pas diligents.

Quelques questions sont posées et des commentaires sont émis. On souligne des iniquités possibles si des membres ne sont pas honnêtes. On souligne aussi que la direction sera plus compréhensive pour les précaires. On souligne enfin que des tâches immuables comme des cours à l'université suscitent moins de tolérance de la part de la direction que des tâches qui peuvent être déplacées dans la semaine.

9. Élections (suite et fin)

9.1 Nomination d'un.e présidente ou président d'élection, d'un.e secrétaire d'élection et de 2 scrutatrices ou scrutateurs

Résolution 229.4

« Il est proposé que Chantal Gauvreau agisse à titre de présidente et qu'Evelyne Letendre agisse comme secrétaire d'élections. »

Julie Dionne propose et Catherine Ladouceur appuie.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Élections aux comités institutionnels

Autres postes à combler

I-05 : Comité de perfectionnement

Remplacement de Steve McKay jusqu'en juin 2026

On précise que Steve McKay avait été élu lors de la dernière AG, mais qu'il démissionne de son poste.

Ouverture de la période de mise en candidature.

Émilie Poulin propose sa candidature.

Aucune autre candidature reçue.

Émilie Poulin est élue par acclamation.

I-11 : Comité de sélection des projets d'innovation pédagogique

Un mandat de deux ans jusqu'en 2026

Ouverture de la période de mise en candidature.

Aucune candidature reçue.

Élections et nominations sur les comités syndicaux

Evelyne Letendre mentionne que la liste n'est toujours pas à jour sur le site du SPECS. Ces comités sont ouverts à tous et à toutes sans limite de nombre de participant.es. Les membres sont invité.es à lui écrire pour s'inscrire ou de désinscrire d'un comité. Un formulaire Forms est à venir pour faciliter les choses.

10. Divers

10.1 Manifestation du 27 septembre pour le climat dont le thème est *Pour la suite du monde*

Michèle Le Risbé mentionne que Justice climatique Estrie organise une manifestation le 27 septembre. Steve McKay mentionne le départ de l'Université de Sherbrooke sur l'heure du midi. L'information a été envoyée dans un QLP.

11. Levée de l'assemblée.

Résolution 229.5

« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 15h04. »

Jean-Christophe Dominique propose et Joannie Roberge appuie.

Proposée par Michèle Le Risbé

Appuyée par Julie Dionne

Adoptée

Chantal Gauvreau, présidence d'assemblée

Mathieu Poulin-Lamarre, président

Evelyne Letendre, secrétaire